

Compte-rendu du Conseil Municipal  
Du 04/10/2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19      présents : 12      votants : 14**

**Présents :** Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Valeria CROUZET, Sébastien ECHEVIN, Stéphane GORCE, Wilfried JAILLET, Xavier MARTINON, Catherine NOIN BERNARD, Gilles SARROTTE, Isabelle SAVIOT, Georges SORREL, Murielle VALLON.

**Excusés :** Julie ALGOUD, Lionel BILLARD, Christelle MONTHULÉ, Bernard PORCHER, Marie-pierre VALENTIN.

**Absents :** Jeannine GIRES, Jill MARTIN

**Secrétaire :** Isabelle SAVIOT

**SEANCE OUVERTE A 20H35**

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30/08/2021 à l'unanimité.**

**1. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ZERO WASTE**

Le Maire explique que dans le cadre de l'opération zéro déchets menée conjointement avec la commune de Montmeyran, il serait souhaitable de verser une subvention à l'association zéro waste afin de bénéficier de leur expertise et de leurs outils.

Il est proposé de verser 50 euros pour chaque commune.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'approuver le versement d'une subvention de 50 € à l'association zéro Waste

De nombreux participants étaient présents à la soirée de lancement zéro déchet. Valence Romans agglo et le Sytrad accompagnent la démarche. 30 foyers dont 10 d'Upie participe à l'opération zéro déchet.

**2. AVIS SUR L'EPANDAGE DES DIGESTATS DE LA SARL MOURRIERE METHANISATION**

Le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'une unité de méthanisation à Vaunaveys-La Rochette au lieu-dit La Mourrière.

Cette installation classée ICPE, installation classée pour la protection de l'environnement, est soumise à une demande d'enregistrement devant faire l'objet d'une consultation du public en mairie de Vaunaveys-La Rochette du 18 octobre au 12 novembre 2021 inclus.

La commune d'Upie étant concernée par l'épandage du digestat de cette unité de méthanisation, elle se doit d'apposer les affiches d'information et son Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'enregistrement.

Le rapport de recevabilité de l'Inspection de l'Environnement de la DREAL du 27 août 2021 précisant que le dossier d'enregistrement comporte les éléments justificatifs de nature à démontrer le respect total des prescriptions applicables à l'installation, le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement de cette ICPE.

Laurent CHALAVON demande d'où viennent les matières premières ? Il y a des contraintes très strictes pour ce genre de dossier. Il demande d'ajourner la délibération pour lui permettent d'aller à l'enquête publique afin de récolter davantage d'informations.

**Le conseil municipal, décidé d'ajourner la délibération afin de permettre à un élu d'aller à l'enquête publique.**

**3. AJOUT D'UNE DELEGATION AU MAIRE (signature convention de servitude ENEDIS)**

Le Maire explique que par délibération en date du 15 juin 2020, le conseil municipal lui a accordé des délégations.

Il souhaiterait que lui soit accordé une délégation supplémentaire à savoir l'autorisation de signer les conventions de servitude avec ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- De donner délégation au maire pour signer les conventions de servitude avec ENEDIS sous réserve que les réseaux soient enterrés.

Laurent CHALAVON signale qu'une signature de servitude entraîne un entretien par le signataire (la commune).

**4. SUBVENTION DRD POUR LE PLACE CHARLEMAGNE**

Le Maire explique que suite à la demande de subvention au Département concernant l'aménagement des places Charlemagne et Bourbousson, lors de la Commission Permanente du 30 novembre 2020 le DEPARTEMENT a transféré à la COMMUNE sa Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de la Maîtrise d'Ouvrage départementale (la chaussée de la RD142) pour un montant estimé sur la base de l'Avant-Projet à 15 358.00 € TTC (en valeur février 2020).

Il convient en conséquence de procéder à la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante avec le Département.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'accepter le transfert de Maîtrise d'Ouvrage que le DEPARTEMENT confie à la COMMUNE pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de sa Maîtrise d'Ouvrage pour un montant prévisionnel estimé sur la base de l'Avant-Projet à 15 358.00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante ainsi que toutes pièces concernant l'opération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- a. Planning des réunions 2022.
- b. Partage de la tournée de distribution des colis pour les personnes de plus de 80 ans.
- c. Les vœux du maire se tiendront le 06 janvier 2022.
- d. Association stop nucléaire.
- e. Projets d'équipements.
- f. Bâches pour le groupe scolaire.
- g. Spectacle comédie de Valence.

**SEANCE LEVEE A 22H00**

La Secrétaire,  
Isabelle SAVIOT



Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI

